



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 12 06 2019

Présent(e)s :

MM. GERAUDIE, BARLERIN, BOUILHAC, LEYRIS, MAZEAUD, RHODES
Mmes BERNARD, CROUZETTE, JAN, NOEL, VILLATOUX

Absents/Représenté(e)s :

M. ARTIGUES (procuration à Mme JAN), M. RASSION, M. FAUCHER (procuration à M. BOUILHAC), M. JACQUET
Mmes ANTONI, COURBIER, MOUSNIER, POUGET (procuration à Mme NOEL)

Secrétaire de Séance : Simone CROUZETTE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10.

- Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 11/04/2019 : M. Barlerin fait une remarque concernant la modification des statuts du syndicat du puy des fourches. Il demande la suppression d'une mention erronée dans le compte rendu. La remarque est prise en compte. Le compte rendu est validé.
- Convention avec le SDIS / surveillance baignade : M. le maire rappelle les principales caractéristiques de la convention, et les différents montants de l'avenant financier ; la municipalité fait en effet appel au SDIS pour la surveillance de la baignade lors de la saison estivale, la commune ayant eu par le passé de la peine à recruter.
Unanimité.
- Redevance d'occupation du domaine public - Orange
M. le maire indique que des dispositions réglementaires permettent de solliciter auprès des gestionnaires de réseau des redevances d'occupation du domaine public, selon une base et un taux légal fixé par décret.
Il indique qu'il convient donc de déterminer le montant à demander à Orange, le produit attendu étant d'environ 5500€.
Unanimité.
- Modification de la régie médiathèque :
M. le maire et Mme Crouzette expliquent que des ateliers sont organisés au cours de l'année par la médiathèque, et qu'une participation est demandée aux personnes inscrites. Il convient donc de modifier la régie afin de permettre l'encaissement de la participation demandée, pour chaque atelier. Il est convenu que le montant de chaque atelier sera fixé en conseil municipal.
Unanimité

- Fixation tarif atelier cuisine :

Mme Crouzette indique que dans le cadre de la manifestation 'Mon territoire a du gout', la médiathèque de Seilhac organise un atelier cuisine le 17 octobre 2019 ; il convient donc de fixer un tarif pour cet atelier, tarif qui sera demandé à chaque participant. Le tarif de 12 € est proposé.

Unanimité

- Liste des biens amortis 2018 : M. le maire indique qu'il convient de lister précisément les biens acquis en 2018 et faisant l'objet d'un amortissement.

Unanimité

- Tarif séjour Voilco : M. le maire indique qu'il convient de fixer les tarifs applicables au séjour organisé pour les enfants par l'ALSH. Le séjour a lieu du 8 au 11 juillet, au centre de vacances Voilco Aster à St Priest de Gimel.

Unanimité

- Provision : M. le maire rappelle le contexte de la dissolution du syndicat intercommunal Naves Tulle Seilhac, et indique que la commune de Naves ne fournit pas les justificatifs nécessaires au paiement des 15300€ qu'elle réclame. Il propose de constituer une provision.

Unanimité.

- Convention d'occupation du domaine public / la guinguette

M. le maire rappelle le contexte (signature de la convention avec M. Rebourg, et désistement de ce dernier). Il indique qu'un nouvel appel à candidature a été lancé, et propose de retenir la candidature de MM MINARD et KLEIN.

Unanimité

- Motion de défense du service public : M. le maire indique qu'il a été sollicité par les agents et syndicats de la DGFIP, inquiets de leur avenir et surtout de la présence des services publics et particulièrement ceux de la DGFIP sur le territoire de la Corrèze. Il propose au conseil municipal de voter une motion.

Les élus dans leur ensemble s'interrogent et s'inquiètent du démantèlement progressif des services publics dans les territoires ruraux. C'est un vrai problème pour les usagers, et à terme la mort des territoires.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le maire fait le point sur les festivités à venir.

La séance est levée à 21h00.